

DECLARATION CONJOINTE DES PATRONATS AFRICAINS ET FRANÇAIS



À l'occasion du Sommet Africa Forward 2026



Nairobi, le 11 mai 2026

Les organisations patronales africaines et française, réunies à l'occasion du Sommet Afrique–France 2026, réaffirment leur conviction commune : le partenariat d'affaires et la coopération économique entre la France et les pays du continent africain doivent entrer dans une nouvelle phase, fondée sur **le co-investissement, l'impact sur la création d'emplois durables et le renforcement des compétences, le soutien à l'essor de filières locales de production et la transformation industrielle.**

Dans un environnement international en profonde recomposition, marqué par des tensions géopolitiques, des enjeux de souveraineté économique et de défense nationale sans précédent, ainsi que par l'accélération des transitions énergétique et numérique, l'Afrique et la France ont la responsabilité commune de bâtir un **partenariat clair dans ses priorités, ambitieux dans ses objectifs et résolument orienté vers l'action.**

Ce partenariat doit par ailleurs contribuer à générer plus de croissance économique et de progrès social mais aussi à répondre aux aspirations de **jeunesses africaines et française** dynamiques en quête d'opportunités, d'emplois qualifiés et d'entrepreneuriat.

Ce partenariat, que nous voulons plus dynamique et durable, doit franchir une nouvelle étape et se structurer autour d'un principe simple mais exigeant : construire ensemble les **chaînes de valeur, les capacités industrielles** et les **compétences de demain.**

Nous portons une ambition claire :

- Faire de l'investissement et du **co-investissement productif** le moteur du partenariat
- Construire des **chaînes de valeur industrielles** plus intégrées, plus résilientes, plus compétitives et ancrées localement
- Mettre en place les conditions permettant de capter le **dividende démographique** : promouvoir la création d'emplois productifs, le développement des compétences professionnelles, et de l'entrepreneuriat
- Adopter une **vision prospective de croissance économique** plus vigoureuse, mieux partagée et orientée vers des résultats concrets.

Nous invitons ainsi les hautes-autorités africaines et françaises à s'engager aux côtés de leurs secteurs privés dans une nouvelle étape structurante autour des priorités suivantes:



1. Faire de l'investissement et du co-investissement productif la priorité absolue

Le partenariat Afrique-France doit passer d'une logique de flux financiers dispersés à une **logique d'investissements structurants et ciblés**, répondant aux attentes exprimées et aux besoins d'un développement plus inclusif et soutenable des chaînes de valeurs, mais aussi à même d'exercer des effets d'entraînement profonds de l'amont à l'aval des filières productives.

L'investissement productif est la condition première de la **transformation économique**, de la **création d'emplois** et de la **souveraineté industrielle**.

Nos propositions :

1.1 Créer des fonds franco-africains par pays et par filière stratégique

Nous proposons :

- **L'identification conjointe de chaînes de valeur prioritaires** : agro-industrie, transformation minière, énergies, santé, numérique, mobilité, industries culturelles, bâtiment et infrastructures.
- La **création de fonds sectoriels franco-africains**, associant capitaux publics et privés, pour structurer ces filières sur l'ensemble de la chaîne (amont–transformation–distribution).
- L'implication renforcée des bailleurs de fonds africains et français dans des mécanismes de **co-investissement en direct dans des PME/ETI africaines** avec des fonds africains.
- **Une gouvernance paritaire public-privé et franco-africaine** afin de garantir l'alignement stratégique et la rapidité décisionnelle.



1.2 Généraliser les financements mixtes (*blended finance*) à grande échelle

Nous appelons à :

- Une promotion des montages combinant subventions, prêts concessionnels, garanties, capital-investissement, financement participatif, dette.
- La mise en place de garanties de change et de paiement mutualisées, afin de réduire le risque perçu et abaisser le coût du capital.
- Une prise de risque financier plus importante de la part des bailleurs de fonds pour garantir la montée en puissance réelle des start-ups et PME africaines et françaises actives sur le continent.
- La création d'un guichet unique franco-africain d'ingénierie financière pour accompagner les PME dans la structuration de projets bancables.
- Le développement de places financières intégrées et complémentaires, ainsi que des marchés de capitaux.
- L'alignement renforcé avec les instruments européens, notamment dans le cadre de Global Gateway, afin d'éviter la fragmentation des dispositifs.

1.3 Orienter les financements vers les maillons critiques de souveraineté

Nous proposons de prioriser :

- Les infrastructures de dernière génération dans les domaines du BTP, des énergies, des transports et de la logistique, du numérique, et de la santé.
- Les capacités locales de transformation industrielle.
- Les écosystèmes numériques souverains (cloud, data centers, cybersécurité) - en particulier dans le secteur du spatial et de ses applications au service du développement (agriculture, infrastructures, sécurité, changement climatique etc.).
- Les projets favorisant la substitution d'importations stratégiques.



1.4 Promouvoir une logique de “mieux-disant” économique et social à offre financière comparable

Nous appelons à :

- L'intégration de **clauses de qualité, d'emploi local, de formation et de transfert technologique** dans les appels d'offres des bailleurs internationaux.
- Une meilleure reconnaissance de la **valeur ajoutée globale générée** (emploi, fiscalité, formation, impact territorial) dans l'évaluation des offres.
- La constitution de **consortia franco-africains** associant grandes entreprises, PME et entreprises locales.



2. Climat des affaires : créer un environnement propice, stable et prévisible

Les secteurs privés encouragent les gouvernements à l'adoption des mesures visant à **améliorer l'environnement des affaires**.

Les organisations représentatives des secteurs privés nationaux doivent être associées aux concertations et à la prise de décision dans le cadre du dialogue public-privé. De même, dans le cadre du processus d'intégration économique et financière aux niveaux régional et continental, elles doivent aussi être parties-prenantes au dialogue public-privé et au dialogue social tripartite.

Les **mesures incitatives prises par les gouvernements** permettront d'accroître les flux d'investissements privés ainsi que de créer plus de richesse, de valeur ajoutée, de produit intérieur brut, d'emplois, et favoriseront la mobilisation de ressources au budget des Etats.

Nous appelons à :

- Une **prévisibilité** et une **stabilité réglementaire et fiscale accrues**, notamment via des mécanismes de concertation institutionnalisée entre autorités/administrations et patronats.
- La mise en place de la « **Carte digitale d'affaires** » favorisant la mobilité des chefs d'entreprises africains et français, en Afrique et en France.
- Une généralisation rapide de la **dématérialisation** au niveau de l'administration publique pour améliorer la gouvernance, la transparence, la fluidité économique, la qualité des services publics, et permettre l'élargissement de l'assiette des contribuables au budget de l'Etat
- L'accélération de la **digitalisation du secteur productif** pour renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises.
- La promotion de modes de mobilité durables, des villes durables et d'entreprises durables au regard de leurs impacts positifs sur l'environnement, le développement durable, et l'économie-climat.
- A développement des capacités institutionnelles, numériques et réglementaires assurant aux États une **souveraineté totale** dans leurs politiques économiques et industrielles.
- Au renforcement de la **protection des investisseurs privés** et à la **stabilité des contrats publics/privés**.



- La consolidation des **dispositifs d'arbitrage** nationaux, régionaux et internationaux de règlement des différends et de garantie d'exécution effective des décisions.
- La mise en place d'un cadre **institutionnel de dialogue public/privé** et de dialogue social tripartite pour améliorer le climat des affaires.
- Un soutien résolu au **processus d'intégration économique et commerciale** africaine dans le cadre de zone de libre-échange continentale (ZLECAf) par la finalisation des négociations portant sur le commerce des marchandises, le commerce des services, les procédures de règlement des différends, la politique d'investissement, la politique de concurrence, la réduction et la rationalisation des barrières tarifaires et non-tarifaires, l'harmonisation et la digitalisation des processus administratifs et douaniers, les droits de propriété intellectuelle, le commerce numérique ainsi que l'insertion des femmes et des jeunes dans le commerce.



3. Assurer un portage politique cohérent et orienté vers les résultats

La crédibilité du partenariat Afrique–France dépendra désormais de sa capacité à produire des résultats visibles et mesurables, et sur la capacité des acteurs à communiquer efficacement.

3.1 Instituer une culture du résultat et de l'évaluation

Nous proposons :

- La publication annuelle d'une **étude d'impact Afrique–France**, intégrant des indicateurs précis parmi lesquels : investissements mobilisés, emplois directs et indirects créés, part de production locale, volume de co-investissements, transferts de technologies et actions de formation.
- La priorisation et le financement, pour chaque pays partenaire, d'un nombre limité de projets structurants à **fort impact industriel et social**, répondant autant aux besoins africains qu'aux expertises et capacités industrielles françaises.
- La mise en place d'un mécanisme permanent de suivi conjoint, associant autorités/administrations et organisations patronales, afin d'assurer la **continuité des engagements entre deux sommets** et d'identifier rapidement les blocages opérationnels afin de mettre en œuvre des solutions pragmatiques pour les dépasser.

3.2 Structurer un récit positif et économique du partenariat

Le partenariat Afrique–France doit être porté par des réussites concrètes et visibles.

Nous proposons :

- La création d'un label « **Co-produit Afrique–France** », valorisant les projets intégrant co-investissement, contenu local, formation et transfert de compétences.
- La **mobilisation coordonnée** des réseaux diplomatiques, économiques et consulaires pour promouvoir ces réussites sur les marchés régionaux et internationaux.



- L'organisation d'un rendez-vous économique annuel Afrique–France co-piloté par les secteurs privés africains et français, centré sur les **filières stratégiques** et les **projets en cours de déploiement**.
- Le développement du nombre d'accords entre organisations patronales africaines et françaises pour investir ensemble en Afrique et à l'international.

3.3 Coordonner nos actions à l'échelle européenne

Nous appelons l'Union européenne et les pays-membres à :

- Réexaminer certaines **contraintes réglementaires** dont la complexité ou le niveau d'exigence peuvent limiter la capacité des entreprises à investir en Afrique, et envisager des mécanismes d'adaptation proportionnés.
- Inclure les secteurs privés africains et français dans la définition de la stratégie d'investissement 'Global Gateway', **dès l'identification des projets prioritaires** et **tout au long du déploiement**, avec une méthode agile, claire et lisible.
- Simplifier les **procédures d'exportation et de certification** pour les entreprises africaines vers l'Union européenne.
- Soutenir **l'accompagnement technique des entreprises africaines** dans la mise aux normes européennes (sanitaires, environnementales, industrielles).
- Assurer la **promotion renforcée du "Produit en Afrique"** sur les marchés européens, notamment à travers des dispositifs de valorisation sectoriels et des salons professionnels dédiés.
- Œuvrer à une meilleure articulation entre les accords commerciaux existants et les stratégies de transformation locale.



3.4 Refonder l'architecture d'expertise économique et sectorielle

Nous appelons à :

- La mise à disposition d'experts sectoriels de haut niveau auprès des administrations africaines et des organisations patronales, en lien direct avec les entreprises françaises, afin d'appuyer la **structuration des filières industrielles et l'amélioration des cadres réglementaires**.
- La constitution de **task forces franco-africaines** public-privé sur les secteurs prioritaires (énergie, numérique, agro-industrie, infrastructures, santé), chargées d'identifier les obstacles opérationnels et de proposer des solutions concrètes.



4. Contenu local et formation professionnelle : investir dans les compétences et la valeur ajoutée nationale

La transformation du partenariat repose sur la mise à niveau et le développement des compétences professionnelles et l'augmentation des capacités productives industrielles, le développement de pôles de compétitivité et le niveau d'intégration des filières.

Nous proposons :

- L'intégration des organisations patronales dans le dispositif institutionnel de gouvernance du contenu local.
- **L'intégration systématique de plans de contenu local** dans les projets considérés au titre du régime général mixte « capitaux nationaux et étrangers », incluant co-traitance locale, emploi local, transfert de savoir-faire et/ou de technologie, soutien au développement d'écosystèmes de fournisseurs locaux.
- **Le développement de partenariats entre entreprises, centres de formation professionnelle et établissement supérieur d'enseignement**, afin d'aligner les compétences sur les besoins des filières industrielles.
- La création de **hubs** « Compétences professionnelles, Emploi, Entrepreneurat, Innovation » dans les organisations patronales.
- La multiplication des accords entre organisations patronales, entreprises et universités, en France et en Afrique, pour **faciliter le recrutement et la mobilité des talents africains**.
- **La création de campus sectoriels franco-africains**, notamment dans les métiers de l'énergie, du numérique, de l'agro-industrie et des infrastructures.
- **Un soutien accru à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes**, via des dispositifs d'accompagnement ciblés.



Appel à l'action

Nous appelons les chefs d'État et de gouvernement à faire du partenariat d'affaires Afrique-France une **priorité stratégique**, fondée sur **l'investissement productif, la transformation industrielle et la création d'emplois durables**.

Dans un monde marqué par des recompositions profondes et une concurrence accrue, les pays africains et la France ont l'opportunité de construire ensemble un **modèle économique ambitieux** fondé sur une vision prospective partagée, basée sur la réciprocité, la confiance et la création de valeur locale.

Les secteurs privés africain et français entendent jouer pleinement leur rôle pour l'atteinte des objectifs fixés, en s'engageant pleinement pour accroître les flux d'investissements privés, renforcer la compétitivité des entreprises, développer les chaînes de valeurs industrielles, contribuer à l'essor et à la résilience des économies nationales au regard des transitions économiques et sociales, accélérer la croissance économique et créer plus d'emplois durables.

Les actions qui seront menées devront s'inscrire en complémentarité de la feuille de route issue de la **déclaration de Luanda**, présentée lors du Sommet Union Européenne – Union africaine en novembre 2024 par Business Europe et Business Africa.

Nous appelons à la mise en place d'un **comité de suivi franco-africain** composé des forces vives privées et publiques pour mettre en œuvre cette feuille de route, dès la clôture du Sommet Africa Forward 2026.

Baidy AGNE
Président -
Business Africa

Ahmed CISSE
Président -
Alliance des
patronats
francophones

Carole KARIUKI
CEO - KEPSA

Philippe LABONNE
Président - Comité
Africain MEDEF
International